

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020**

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12
Renseignements complémentaires	13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. P. Blouin CPA auditrice CA'.

Par **MARIE-PIERRE BLOUIN, CPA auditrice, CA**

Rimouski, le 15 juin 2020

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
PRODUITS (annexe A)	<u>1 528 528</u> \$	<u>1 584 500</u> \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Amortissement (Annexe B)	4 984	4 409
Associations et cotisations	7 184	7 995
Assurances	3 714	3 487
Avantages sociaux	173 284	164 727
Bureau et fournitures informatiques	16 859	15 795
Documentation et abonnement	1 096	1 398
Entretien et réparations	2 295	2 087
Formation	11 355	10 388
Frais d'activités	59 467	18 733
Frais de déplacements	48 067	42 758
Frais du conseil d'administration	3 160	4 025
Honoraires professionnels	3 762	4 471
Intérêts et frais bancaires	2 092	2 032
Loyer et frais afférents	44 788	44 018
Publicité et promotion	1 619	1 038
Salaires	1 141 542	1 080 832
Taxes et permis	35	34
Télécommunications	<u>12 159</u>	<u>12 020</u>
	<u>1 537 462</u>	<u>1 420 247</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(8 934)</u> \$	<u>164 253</u> \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

				2020	2019
	Fonds d'immobilis ations	Fonds de contribution s pénales	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	18 993 \$	85 920 \$	53 018 \$	157 931 \$	(6 322) \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(4 984)	-	(3 950)	(8 934)	164 253
Virements interfonds	<u>11 846</u>	<u>-</u>	<u>(11 846)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>25 855 \$</u>	<u>85 920 \$</u>	<u>37 222 \$</u>	<u>148 997 \$</u>	<u>157 931 \$</u>

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

BILAN

31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	296 645 \$	311 962 \$
Autres créances (note 3)	17 233	6 870
Subvention à recevoir	1 080	-
À recevoir du Fonds d'administration	85 920	85 920
Frais payés d'avance	<u>5 493</u>	<u>7 515</u>
	406 371	412 267
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>25 855</u>	<u>18 993</u>
	<u><u>432 226</u></u> \$	<u><u>431 260</u></u> \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 6)	181 872 \$	179 294 \$
Dû au Fonds des sommes versées par des contrevenants	85 920	85 920
Subvention perçue d'avance	<u>15 437</u>	<u>8 115</u>
	<u>283 229</u>	<u>273 329</u>
ACTIFS NETS		
Fonds d'immobilisations	25 855	18 993
Fonds des sommes versées par des contrevenants	85 920	85 920
Fonds d'administration générale	<u>37 222</u>	<u>53 018</u>
	<u>148 997</u>	<u>157 931</u>
	<u><u>432 226</u></u> \$	<u><u>431 260</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(8 934) \$	164 253 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 984</u>	<u>4 409</u>
	<u>(3 950)</u>	<u>168 662</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Autres créances	(10 363)	(239)
Subvention à recevoir	(1 080)	-
Frais payés d'avance	2 022	1 470
Créditeurs	2 578	45 126
Subvention perçue d'avance	<u>7 322</u>	<u>(268 203)</u>
	<u>479</u>	<u>(221 846)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 471)</u>	<u>(53 184)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 846)	(2 725)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>430</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(11 846)</u>	<u>(2 295)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 317)	(55 479)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>311 962</u>	<u>367 441</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>296 645</u> \$	<u>311 962</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>296 645</u> \$	<u>311 962</u> \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2020**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'objectif de l'organisme est d'assurer le fonctionnement d'un service d'aide aux victimes et témoins d'actes criminels. L'excédent des produits par rapport aux charges n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux immobilisations corporelles.

Le fonds des contributions pénales regroupe l'ensemble des activités reliées à ce fonds.

Comptabilisation des apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectations externes sont comptabilisés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés dans le fonds d'administration générale.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à un fonds sont attribuées à ce fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Équipements informatiques et de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créanciers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
Sommes à être reçues par des contrevenants	6 090 \$	- \$
Réclamations à recevoir	4 209	709
Taxes gouvernementales	<u>6 934</u>	<u>6 161</u>
	<u>17 233 \$</u>	<u>6 870 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements informatiques et de bureau	127 653 \$	101 798 \$	25 855 \$	18 993 \$
Améliorations locatives	<u>4 707</u>	<u>4 707</u>	-	-
	<u>132 360 \$</u>	<u>106 505 \$</u>	<u>25 855 \$</u>	<u>18 993 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit au montant autorisée de 100 000 \$, au taux de 6.95 % et est inutilisée au 31 mars 2020. La convention est renégociable annuellement.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

6. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	42 707 \$	5 792 \$
Salaires et vacances à payer	<u>139 165</u>	<u>173 502</u>
	<u>181 872 \$</u>	<u>179 294 \$</u>

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le solde des engagements de l'organisme en vertu de baux pour la location de bureaux et d'équipements est de 193 558 \$. L'échéance de ces baux varie de septembre 2021 à avril 2026 et les versements minimums futurs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	40 009 \$
2022	37 312 \$
2023	37 793 \$
2024	38 733 \$
2025	39 711 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DU BAS-SAINT-LAURENT
 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ANNEXE A - PRODUITS		
Autres	1 789 \$	607 \$
Dons	6 920	20 400
Sommes versées par des contrevenants	45 440	27 049
Subvention - Emploi d'Été Canada	3 984	5 764
Subvention - Ministère de la Justice	1 454 280	1 525 680
Subvention - Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels	8 000	5 000
Subvention - Semaine thématique plein pouvoirs	<u>8 115</u>	<u>-</u>
	<u><u>1 528 528</u></u> \$	<u><u>1 584 500</u></u> \$